

L'emploi dans la fonction publique en 2016

Amadou Yaya BA et Jonathan DUVAL

Mai 2018

En 2016, le nombre d'agents de la fonction publique est de 5,48 millions, hors bénéficiaires de contrats aidés, et progresse de 0,5 %, soit une augmentation de 29 600 personnes. Les bénéficiaires de contrats aidés (189 300) sont moins nombreux qu'en 2015 (-4,2 %), ce qui porte la hausse du nombre d'agents employés dans la fonction publique à 0,4 % en les comptabilisant.

Cette année est marquée par la nette croissance de l'emploi dans la fonction publique de l'État (+1,2 %). Cette progression traduit l'effet des créations de postes dans les secteurs prioritaires de l'enseignement, de la justice et de la défense ou encore la volonté de promouvoir l'apprentissage. Toutefois, une partie de ces nouveaux agents correspond à l'entrée dans le périmètre de la fonction publique de personnes qui y exerçaient déjà des missions pour l'État l'année précédente. Le nombre d'agents dans la fonction publique hospitalière continue de croître également mais la hausse est plus modeste (+0,4 %, et +0,2 % y compris bénéficiaires de contrats aidés), inférieure à la tendance des dix dernières années. Enfin, l'emploi territorial confirme sa diminution : selon que l'on prenne ou non en compte les bénéficiaires de contrats aidés, il baisse de 0,4 % ou 0,2 %.

L'augmentation du nombre d'agents s'accompagne en revanche d'une baisse du nombre de fonctionnaires (-0,1 %), catégorie qui constitue plus de 70 % de l'emploi public. La croissance observée provient donc d'une hausse importante du nombre de contractuels, qui sont 967 000 fin 2016 (+2,8 %), particulièrement dans la FPH (+3,6 %) et dans la FPE (+4,8 %), mais également d'une augmentation de 1,7 % du nombre de militaires qui intervient après plusieurs années de diminution.

Malgré la hausse de l'emploi public, le taux d'administration qui mesure la concentration des agents dans la population est stable à 76,3 agents en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants.

La part des femmes dans l'emploi public continue d'augmenter pour atteindre 62,1 %. Quel que soit le versant ou la catégorie hiérarchique considérée, leur part augmente.

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que les salariés du secteur privé (43 ans contre 41 ans en moyenne) et, à l'intérieur de la fonction publique, les fonctionnaires ont en moyenne sept ans de plus que les contractuels (plus de 45 ans en moyenne pour les premiers contre 38 ans en moyenne pour les seconds).

Enfin, la rotation du personnel s'accroît en 2016 : le nombre d'entrants (absents fin 2015 mais présents fin 2016) croît de 8,7 %, tandis que le nombre de sortants (présents fin 2015 mais absents fin 2016) augmente de 2,1 %.

Fin 2016, la fonction publique compte 5,48 millions d'agents

Fin 2016, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la fonction publique compte 5,48 millions d'agents (Figure 1). La fonction publique de l'État (FPE) compte 2,43 millions d'agents, soit 44,3 % de l'effectif total, au sein des ministères et des établissements publics administratifs (EPA) nationaux. La fonction publique territoriale (FPT) composée des collectivités territoriales et des EPA locaux compte quant à elle 1,89 million d'agents (34,4 % de l'ensemble des agents publics). Enfin 1,17 million d'agents travaillent au sein des hôpitaux et établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH). Par ailleurs, la fonction publique emploie à cette même date 189 300 bénéficiaires de contrats aidés, généralement exclus des effectifs d'agents publics produits par la DGAFP. Un peu moins de la moitié d'entre eux (48,3 %) travaillent dans la FPT et 40,3 % dans la FPE.

Un cinquième des agents ne travaillent pas à temps complet fin 2016, soit parce qu'ils travaillent à temps partiel, soit parce que la durée maximale de travail hebdomadaire offerte par leur employeur est inférieure à la durée légale du travail. Dans ce dernier cas, le poste occupé est qualifié de poste à temps non complet. Ces postes peuvent être proposés à des contractuels dans l'ensemble de la fonction publique, mais également à des fonctionnaires dans la seule FPT. Par la suite, on parle indistinctement de travail à temps partiel pour les deux situations. La

proportion d'agents qui travaillent à temps partiel dans la FPT fin 2016 est de 26,3 %, soit plus de 3 points supérieure à celle observée dans la FPH (23,0 %) et plus de 10 points supérieure à celle observée dans la FPE (15,6 %). Les effectifs de fin d'année en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire comptés au prorata de leur quotité de travail s'élèvent à 5,10 millions en équivalent temps plein (ETP) fin 2016, dont 2,3 millions dans la FPE (45,2 %), 1,71 million dans la FPT (33,6 %) et 1,08 million dans la FPH (21,4 %).

Au-delà de la comptabilisation des seuls effectifs présents en fin d'année, le volume annuel de travail (EQTP) prend en compte au prorata de la durée d'emploi les agents présents au cours de l'année. Il s'établit à 5,16 millions d'EQTP, en hausse de 0,3 % par rapport à 2015. La part de la FPE y est légèrement plus élevée qu'en fin d'année (44,7 %, soit 0,4 point de plus) tandis qu'elle est légèrement moins élevée dans la FPT (34,1 %, soit 0,3 point de moins)

L'emploi public augmente de 0,5 % fin 2016

Hors contrats aidés, le nombre d'agents publics augmente de 0,5 % entre fin 2015 et fin 2016, soit une augmentation supérieure de 0,2 point à l'évolution moyenne annuelle de l'emploi public depuis 2006 (Figure 2). Pendant cette même période, le nombre de personnes en emploi en France (salariés et non-salariés) des secteurs public et privé augmente de 0,9 %, une croissance également supérieure à la tendance observée

Figure 1 : Effectifs physiques en nombre d'agents, en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique

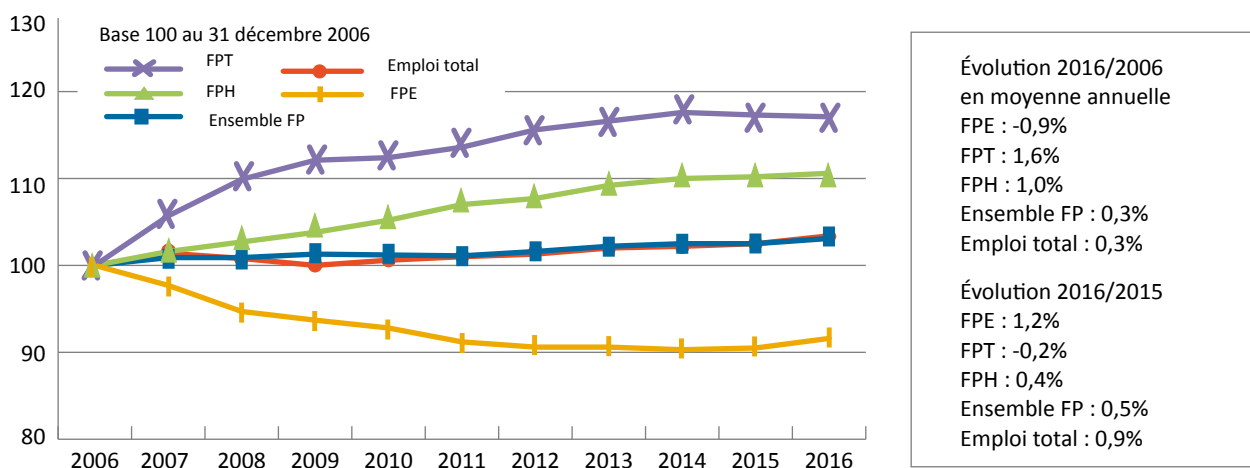
	Effectifs physiques au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾		ETP au 31 décembre 2016 ⁽¹⁾	EQTP annualisé en 2016 ⁽²⁾
	Ensemble	dont à temps partiel (en %)		
Fonction publique de l'État	2 426 692	15,6	2 301 150	2 310 956
Fonction publique territoriale	1 885 820	26,3	1 709 566	1 761 828
Fonction publique hospitalière	1 167 690	23,0	1 082 630	1 088 244
Ensemble de la fonction publique	5 480 202	20,8	5 093 345	5 161 028

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM), hors COM et étranger, hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(2) Champ : Postes actifs dans l'année, tous statuts, situés en France (métropole + DOM), hors COM et étranger, hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 2 : Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2006



Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM), hors COM et étranger, hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

depuis 2006 (+0,3 % par an en moyenne). Pour la première fois depuis 2012 et la création des contrats d'avenir, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue en 2016 (-4,2 %). Ainsi, y compris les bénéficiaires de ces contrats, le nombre d'agents employés dans la fonction publique augmente de 0,4 %.

La proportion d'agents à temps partiel en fin d'année a progressé de 15,2 %, fin 2015, à 15,6 % dans la FPE et globalement de 20,6 % à 20,8 % dans l'ensemble de la fonction publique. En conséquence les effectifs de fin d'année en ETP ont augmenté légèrement moins (+0,4 %) que les effectifs en personnes physiques. Quant au volume d'emploi entre 2015 et 2016, il s'accroît de 0,3 %.

Versant par versant, les évolutions sont très différentes. En 2016, les renversements d'évolution par rapport à la tendance dans la FPE et la FPT se confirment et s'accroissent. Pour la deuxième année consécutive, l'emploi progresse dans la FPE alors qu'il n'avait cessé de baisser depuis 2003, et le nombre d'agents territoriaux diminue. Ces évolutions vont dans le sens

inverse des évolutions annuelles moyennes de l'emploi dans ces versants depuis 2006 (-0,9 % dans la FPE et +1,6 % dans la FPT, et respectivement -0,3 % et +0,8 % hors transferts de la FPE vers la FPT pendant la période).

Dans la FPE, après une première augmentation en 2015, l'emploi public accélère

De 2005 à 2014, le nombre d'agents dans la FPE n'a cessé chaque année de diminuer sous les effets conjoints de suppressions de postes ou de transferts vers la FPT liés notamment à la décentralisation. Sur cette période, les effectifs ont diminué de 266 000 dont 135 000 au titre des transferts vers la FPT. En effectifs physiques, la part de la FPE dans l'ensemble de la fonction publique a fortement diminué sur la période passant de plus de la moitié en 2005 à 43,9 % en 2014. En 2015, les effectifs de la FPE progressaient de 5 500 postes (+0,2 %). En 2016, cette croissance se confirme et s'amplifie. Hors bénéficiaires de contrats aidés, le nombre d'agents de l'État augmente de 1,2 % soit 28 700 postes supplémentaires (Figure 3).

Figure 3 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État

	Au 31 décembre 2016		Évolution par rapport à 2015		Évolution moyenne annuelle entre 2006 et 2016	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Ensemble FPE	2 426 692	100,0	1,2	-	-0,9	-
Ensemble des ministères	1 939 995	79,9	1,4	+0,1	-2,0	-1,0
Ensemble des EPA	486 697	20,1	0,5	-0,1	6,1	+1,0
dont						
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 363 500	56,2	1,5	+0,2	-0,7	+0,1
dont ministère	1 029 249	42,4	1,8	+0,2	-2,2	-0,6
dont EPA	334 251	13,8	0,8	-0,1	7,3	+0,8
Justice	86 763	3,6	7,6	+0,2	1,4	+0,1
dont ministère	85 880	3,5	7,6	+0,2	1,5	+0,1
dont EPA	883	0,0	2,8	+0,0	-4,2	-0,0
Culture et Communication	25 470	1,1	-0,4	-0,0	-0,0	+0,0
dont ministère	11 302	0,5	0,9	+0,0	-2,2	-0,0
dont EPA	14 168	0,6	-1,4	-0,0	2,1	+0,0
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	74 346	3,1	-2,9	-0,1	-4,9	-0,2
dont ministères	52 509	2,2	-2,7	-0,1	-7,2	-0,2
dont EPA	21 837	0,9	-3,3	-0,0	6,7	+0,0
Défense	270 807	11,2	1,4	+0,0	-4,5	-0,5
dont ministère	262 560	10,8	1,4	+0,0	-4,6	-0,5
dont EPA	8 247	0,3	-0,5	-0,0	1,1	+0,0
Ministères économiques et financiers	156 325	6,4	-1,5	-0,2	-2,1	-0,1
dont ministères	144 322	6,0	-1,6	-0,2	-2,3	-0,1
dont EPA	12 003	0,5	0,2	-0,0	1,5	+0,0
Intérieur et Outre-mer	289 826	11,9	0,6	-0,1	3,8	+0,4
dont ministères	287 169	11,8	0,4	-0,1	3,7	+0,4
dont EPA	2 657	0,1	17,5	+0,0	38,0	+0,0
Ministères sociaux	99 301	4,1	-0,2	-0,1	1,9	+0,1
dont ministères	20 137	0,8	-1,6	-0,0	-5,6	-0,1
dont EPA	79 164	3,3	0,2	-0,0	5,4	0,2

Sources : FGE, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2016, on compte 52 509 agents au ministère de l'Écologie (hors EPA), soit 2,2 % des effectifs de la FPE à cette date. Cet effectif est en baisse de 2,7 % par rapport au 31 décembre 2015 (-7,2 % de baisse moyenne par an depuis 2006) et la part des agents de la FPE en poste au ministère de l'Écologie a baissé de 0,1 point de pourcentage en un an (-0,2 point de pourcentage en moyenne annuelle depuis 2006).

L'emploi progresse en 2016 aussi bien dans les ministères que dans les EPA, mais c'est dans les ministères que la croissance est la plus dynamique (+1,4 % contre +0,5 %). Par conséquent la part des EPA dans le versant diminue légèrement, de 0,1 point, à 20,1 %. Cette baisse vient interrompre une série de dix années d'augmentation qui a vu passer la part de l'emploi des EPA dans la FPE de 8,9 % en 2005 à 20,2 % en 2015. Les trois quarts de ce changement de structure s'expliquent par l'augmentation du poids des EPA dans les ministères de l'enseignement à la suite de la loi d'autonomie des universités. Hors universités, la part des EPA s'accroît de 2,8 points durant ces dix années.

On comptabilise par ailleurs 76 400 bénéficiaires d'emploi aidé dans le versant. Plus de 90 % d'entre eux sont employés par des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), c'est-à-dire un collège ou un lycée. Leur nombre est en baisse de 3,9 % en 2016 et la croissance de l'emploi dans le versant y compris ces contrats s'établit à +1,0 %.

La croissance de l'emploi dans la FPE en 2016 est due à l'actualisation de la loi de programmation militaire et aux programmes de créations de postes dans les secteurs prioritaires affichés dans le projet de loi de finances (PLF) : l'enseignement, la sécurité et la justice. Ces créations de postes ne sont pas entièrement compensées par des suppressions de postes dans les autres ministères.

Avec 20 500 postes supplémentaires (+1,5 %), le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les EPA sous sa tutelle contribuent pour plus de 70 % à la hausse de l'emploi dans la FPE. Les créations de postes inscrites au projet de loi de finances (PLF) pour mettre en œuvre la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République se traduisent par une augmentation de 4 200 enseignants dans le premier degré dont 700 contractuels et de 2 800 enseignants dans le second degré dont près de 2 000 contractuels. Les effectifs augmentent également dans l'enseignement supérieur avec notamment 1 600 postes supplémentaires au sein des universités, et dans l'enseignement privé sous contrat avec 900 enseignants de plus qu'en 2015. Par ailleurs, dans le sillage du plan de relance de l'apprentissage dans la FPE et du remplacement des contrats d'avenir professeur par le dispositif étudiant apprenti professeur, le nombre d'apprentis augmente (+1 900). Enfin, le nombre d'assistants d'éducation est en forte hausse (+11 000), une partie de cette hausse résultant de la transformation de contrats aidés en contrats d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH). Ces requalifications tempèrent la croissance de l'emploi dans le ministère et ses EPA, qui s'établit à 1,1 % lorsque les bénéficiaires de contrats aidés sont pris en compte.

Les effectifs du ministère de la Justice augmentent de 7,6 % en 2016 (+6 100). Cette forte hausse contribue pour plus d'un cinquième à la hausse globale des effectifs dans le versant. Une partie de cette augmentation correspond aux créations de postes décidées dans le PLF pour l'administration pénitentiaire ou au sein du programme justice judiciaire. L'autre partie découle de la requalification comme collaborateurs occasionnels du service public (COSP), et en conséquence de leur comptabilisation parmi les agents du ministère, de personnes qui participaient déjà sous forme de prestations à ses missions (des traducteurs interprètes, par exemple). Bien que le nombre exact de ces requalifications ne soit pas connu, les données issues du système d'information sur les agents du service public (Siasp)

permettent d'estimer qu'elles expliquent au moins la moitié de la croissance de l'emploi dans le ministère.

On compte 1 600 agents supplémentaires dans les ministères de l'Intérieur et de l'Outre-mer, soit une hausse de 0,6 %. Les effectifs de la Police et de la Gendarmerie nationale ont notamment crû d'environ 2 100 postes à la suite du plan de lutte anti-terrorisme et du pacte de sécurité adopté après les attentats de novembre 2015 ainsi que du plan de lutte contre l'immigration clandestine. Le ministère reçoit également une centaine d'agents issus du transfert des effectifs dédiés à la sécurité routière des services déconcentrés du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. À terme, il est inscrit dans le PLF que ce transfert devrait représenter plus de 600 EQPT. Ces créations et transferts d'emplois sont en partie compensés par la perte d'environ 1 000 postes dans le programme « administration territoriale de l'État » dont 700 sont des postes des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) transférés aux Services du Premier ministre.

Les effectifs des Services du Premier ministre qui n'emploient que 0,5 % des agents du versant sont en forte hausse en 2016 : +13,0 % soit 1 300 agents supplémentaires. Cette augmentation s'explique par le transfert des directeurs départementaux des directions départementales interministérielles et de leurs adjoints ainsi que par celui des agents affectés dans les SIDSIC représentant un total inscrit au PLF de 1 138 EQTP. Parmi eux, 700 agents étaient employés par le ministère de l'Intérieur en 2015, environ 250 l'étaient par le ministère de l'Écologie et environ 150 par le ministère de l'Agriculture.

Le ministère des Affaires étrangères

La limitation du champ des données aux seuls agents en poste en France métropolitaine et dans les DOM entraîne l'exclusion d'une partie importante des effectifs du ministère des Affaires étrangères (MAE). Ainsi, ne sont pris en compte dans les effectifs de la fonction publique au 31 décembre 2016 que 3 787 agents du MAE. Cependant dans Siasp, on compte également plus de 12 200 agents du MAE, à cette même date, en poste à l'étranger, donc non comptabilisés ici, un nombre en baisse de 1,1 % par rapport à 2015.

Enfin, parmi les augmentations d'effectifs remarquables, la hausse de 1,4 % du nombre d'agents du ministère de la Défense (+3 600) met un terme à plusieurs années de baisse. Ainsi, de 2009, année de l'intégration de la Gendarmerie nationale aux effectifs du ministère de l'Intérieur, à 2015, les effectifs du ministère de la Défense ont diminué de près de 15 % et leur part dans l'ensemble du versant est passée de 12,4 % à 11,1 %. Le nombre de militaires au ministère de la Défense s'accroît en 2016 de 3 700 sous l'effet de l'actualisation en 2015 de la loi de programmation militaire 2014-2019.

Hors ces quatre ministères, le nombre d'agents de l'État diminue en 2016 (-4 500). La quasi-totalité s'explique par des baisses d'effectifs dans les ministères économiques et financiers et au ministère de l'Écologie, deux ministères déjà concernés par des réductions d'effectifs les années précédentes. Dans les ministères économiques et financiers, les réductions de postes s'élèvent à 2 300 agents (-1,5 %). Depuis 2011 et le ratta-

chement au ministère du Travail de Pôle emploi, auparavant sous tutelle des ministères économiques et financiers, ces derniers ont vu leurs effectifs diminuer de 14 000 agents (-8,7 %) et leur poids dans l'ensemble du versant passer de 7,0 % à 6,4 %. Le ministère de l'Écologie perd quant à lui 2 200 agents en 2016, soit une baisse de 2,9 %. Cette baisse s'explique par les réductions d'emploi. Elle s'explique également par les transferts précédemment cités d'environ 350 postes vers le ministère de l'Intérieur et les Services du Premier ministre. Dans le même temps, le ministère reçoit environ 700 agents du ministère de l'Agriculture où ils exerçaient des missions environnementales dans les domaines de la police de l'eau et la biodiversité.

L'emploi diminue dans la FPT pour la deuxième année consécutive

Le nombre d'agents territoriaux diminue de 0,2 % en 2016 hors contrats aidés soit une baisse de 3 500 agents (Figure 4). Cette baisse confirme le renversement de tendance observé en 2015 avec un recul des effectifs de 0,3 %. Néanmoins, à la différence de 2015, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue également en 2016 (-3,8 %), si bien qu'en les prenant en compte, l'emploi territorial baisse de 0,4 %.

Les effectifs diminuent dans les collectivités territoriales (-0,9 %). En particulier, ils baissent de 1,0 % dans les communes, de 2,5 % dans les départements mais augmentent de 5,4 % dans les régions. Ils progressent en revanche dans les EPA locaux (+1,9 %), en particulier dans les établissements intercommunaux (+4,1 %) qui réunissent en 2016 près de 16 % des agents du versant. En conséquence le poids des collectivités territoriales dans la FPT se réduit de 0,6 point à 73,3 %.

Ces évolutions diverses sont en partie les conséquences des nombreux regroupements ou réorganisations qui ont eu lieu en 2016. Ainsi, au sein même des collectivités territoriales au sens strict, la hausse du nombre d'agents dans les régions (+5,4 %) et la baisse dans les départements (-2,5 %) sont liées. Avec la création des collectivités uniques de Guyane et de Martinique (6 800 agents fin 2016) issues de la fusion des régions et des départements en janvier 2016, les effectifs de ces derniers sont entièrement comptabilisés avec ceux des régions. À champ constant, en considérant ces fusions comme déjà effectives en 2015, les effectifs des départements auraient diminué de 0,8 % et ceux des régions de 0,5 %.

Au sein du bloc communal, le nombre d'agents diminue (-10 300) dans les communes, mais parmi les personnes qui y étaient employées en 2015, 12 100 travaillent au sein d'un établissement intercommunal en 2016 dont 5 000 dans une communauté d'agglomération, 4 000 dans une métropole dont 3 100 dans les seules métropoles de Bordeaux, Toulouse, Montpellier ou de Nantes, ou encore 2 700 dans une communauté de communes. Au total, les effectifs du secteur communal qui regroupe communes, établissements communaux et intercommunaux sont stables en 2016 et son poids dans l'ensemble du versant augmente de 0,1 point à 76,8 %.

Dans la FPH, la croissance de l'emploi est inférieure à celle des dix dernières années

Fin 2016, les effectifs de la FPH sont en hausse de 0,4 % (Figure 5) par rapport à fin 2015 (+4 400 agents). Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est en baisse de 7,5 % à 21 600, si bien qu'en les prenant en compte, la croissance de

Figure 4 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale

	Au 31 décembre 2016		Évolution par rapport à 2015		Évolution moyenne annuelle entre 2006 et 2016	
	Effectifs	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Communes*	1 011 514	53,6	-1,0	-0,5	0,1	-0,8
Départements	284 323	15,1	-2,5	-0,4	3,3	0,2
Régions	86 330	4,6	5,4	0,3	14,6	0,3
Ensemble des collectivités territoriales	1 382 167	73,3	-0,9	-0,6	1,2	-0,3
Établissements communaux*	128 623	6,8	-1,7	-0,1	1,3	0,0
Établissements intercommunaux*	299 770	15,9	4,1	0,7	4,6	0,4
Établissements départementaux	66 838	3,5	-0,3	0,0	0,9	0,0
Autres EPA locaux*	8 422	0,5	2,9	0,0	-8,2	-0,1
Ensemble des EPA locaux	503 653	26,7	1,9	0,6	2,7	0,3
Total FPT	1 885 820	100,0	-0,2	-	1,6	0,0
dont secteur communal⁽¹⁾	1 448 329	76,8	0,0	0,1	0,9	-0,5

Sources : Colter, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

* Les évolutions concernant les effectifs des communes, des établissements communaux et intercommunaux doivent être interprétées avec précaution compte tenu des possibles modifications dans le mode de déclaration des collectivités (regroupement notamment) en relation avec la mise en place de structures intercommunales.

Lecture : Au 31 décembre 2016, on compte 1 011 514 agents dans les communes, soit 53,6 % des effectifs de la FPT. Cet effectif est en baisse de 1,0 % par rapport au 31 décembre 2015 (en moyenne +0,1 % d'augmentation par an depuis 2006). La part des agents de la FPT en poste dans les communes diminue de 0,5 point en un an (-0,8 point en moyenne par an depuis 2006).

Figure 5 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière

	Au 31 décembre 2016		Évolution par rapport à 2015 (en %)		Évolution en moyenne annuelle entre 2006 et 2016	
	Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
Total hôpitaux*	1 027 513	88,0	0,1	-0,2	0,7	-0,3
Médecins	117 414	10,1	0,5	0,0	1,8	0,1
Personnel non médical	910 099	77,9	0,0	-0,3	0,6	-0,3
Établissement d'hébergement pour personnes âgées	99 611	8,5	2,3	0,2	4,4	0,2
Autres établissements médico-sociaux	40 566	3,5	3,0	0,1	2,1	0,0
Total fonction publique hospitalière	1 167 690	100,0	0,4	-	1,0	-

Sources : Enquête SAE, Drees ; DADS, Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

* Certains employeurs hospitaliers effectuent des déclarations annuelles de données sociales groupées pour l'ensemble de leurs établissements alors que ces derniers relèvent d'autres activités (notamment Ehpad) conduisant à des écarts avec l'enquête SAE.

Lecture : Au 31 décembre 2016, on compte 1 027 513 agents dans les hôpitaux, soit 88,0 % des effectifs de la FPH à cette date. Cet effectif augmente de 0,1 % par rapport au 31 décembre 2015. La part des agents des hôpitaux dans l'ensemble de la FPH diminue de 0,2 point par rapport à fin 2015. En moyenne chaque année depuis 2006, le nombre d'agents dans les hôpitaux a augmenté de 0,7 % et leur part dans l'ensemble de la FPH a diminué de 0,3 point.

l'emploi hospitalier n'est plus que de 0,2 %. Bien que supérieure à la croissance observée en 2015 (+0,2 % hors contrats aidés), la hausse des effectifs reste bien en deçà de la croissance moyenne observée ces dix dernières années (+1,0 % en moyenne de 2006 à 2016).

L'emploi est quasi stable dans les hôpitaux publics (+0,1 %). Ceux-ci réunissent près de neuf agents de la FPH sur dix mais cette part est en diminution de 0,2 point, évolution proche de la tendance observée depuis dix ans (-0,3 point en moyenne par an). Au sein des hôpitaux, le nombre de médecins et internes augmente de 0,5 % mais cette croissance est plus de trois fois inférieure à la tendance des dix dernières années (+1,8 % en moyenne par an). Dans le détail, c'est le nombre d'internes qui augmente (+1,8 %) quand le nombre de médecins reste stable. La croissance de l'emploi dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) continue d'être dynamique (+2,3 %) mais elle est près de deux fois inférieure à la croissance moyenne annuelle observée entre 2006 et 2016 (+4,4 %). La part de ceux-ci dans l'effectif total de la FPH a gagné 2,4 points en dix ans passant de 6,1 % à 8,5 % fin 2016. Enfin, ce sont les effectifs des autres établissements médico-sociaux qui augmentent le plus (+3,0 %), davantage que leur croissance tendancielle (en moyenne +2,1 % par an depuis 2006).

Hors médecins, c'est dans la filière « soignante » que se concentrent 3 200 des 3 800 emplois supplémentaires dans le versant dont notamment près de 1 100 infirmiers supplémentaires. La filière « socio-éducative » est également marquée par un accroissement de ses effectifs (+500). Enfin, le nombre d'agents dans la filière « administrative » reste stable.

La hausse du nombre d'agents publics s'accompagne d'une baisse du nombre de fonctionnaires

L'augmentation de l'emploi public en 2016 est caractérisée par une hausse de l'ensemble des catégories statutaires à l'exception des fonctionnaires. Si le nombre de ces derniers est en hausse de 0,2 % dans la FPE (Figure 6), il diminue d'autant dans la FPT et de 0,4 % dans la FPH. Leur part dans l'ensemble de la fonction publique diminue de 0,4 point pour s'établir à 70,2 %.

Dans la FPE, sous l'effet des créations de postes, le nombre de fonctionnaires augmente globalement de 3 400 mais leur part dans l'ensemble du versant diminue néanmoins de 0,6 point. On en compte 4 400 de plus au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont 4 200 enseignants. Ils sont également plus nombreux au ministère de la Justice (+1 200 dont 400 personnes supplémentaires dans le corps d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire) et au ministère de l'Intérieur (+1 100 fonctionnaires et en particulier +1 800 dans les corps d'encadrement et d'application de la Police nationale) malgré le transfert de 800 fonctionnaires aux Services du Premier ministre. À l'inverse, les ministères économiques et financiers perdent 2 500 postes de fonctionnaires. Dans la FPH, la part des fonctionnaires diminue également de 0,6 point. Leur nombre baisse de 3 400 dans l'ensemble du versant. S'il baisse de 4 800 dans les hôpitaux, il augmente en revanche de près de 900 dans les EHPA et de 500 dans les autres établissements médico-sociaux. Enfin dans la FPT, le nombre de fonctionnaires baisse de 3 100 mais leur poids dans l'ensemble du versant reste stable.

Le nombre de contractuels augmente fortement en 2016. Il s'accroît en particulier de 4,8 % dans la FPE et de 3,6 % dans la FPH. La hausse est plus mesurée dans la FPT (+0,2 %). Le poids des contractuels progresse de 0,4 point (17,6 % de l'effectif total de la fonction publique) suivant ainsi la tendance observée depuis 2006 (en moyenne +0,3 point de plus par an). Dans la FPE, l'augmentation du nombre de contractuels au ministère de l'Éducation (+13 300) et au ministère de la Justice (+4 800) explique en grande partie la hausse de 4,8 % dans l'ensemble du versant. Au ministère de l'Éducation nationale, on compte en particulier 3 300 professeurs contractuels du 1^{er} et du 2nd degré supplémentaires et environ 11 000 assistants d'éducation et AESH de plus qu'en 2015. Une partie d'entre eux étaient déjà employés sur des fonctions identiques l'année précédente comme bénéficiaires de contrats aidés : le PLF prévoyait en effet un nombre de transformations de contrats aidés en contractuels équivalent à 6 400 ETP à la rentrée 2016 et en prévoit autant à la rentrée 2017. Au ministère de la Justice, les nouveaux collaborateurs occasionnels du service public, comp-

Figure 6 : Évolution des effectifs par statut dans la fonction publique

		Au 31 décembre 2016		Évolution par rapport à 2015		Évolution annuelle moyenne entre 2006 et 2016	
		Effectifs	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)	Effectifs (en %)	Structure (en point de %)
FPE	Fonctionnaires	1 545 827	63,7	0,2	-0,6	-1,5	-0,4
	Contractuels	397 125	16,4	4,8	0,6	2,4	0,5
	Militaires	305 410	12,6	1,7	0,1	-1,3	-0,1
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	178 330	7,3	1,1	0,0	-1,1	0,0
	Total	2 426 692	100,0	1,2	-	-0,9	-
FPT	Fonctionnaires ⁽²⁾	1 469 265	77,9	-0,2	0,0	1,9	0,2
	Contractuels	356 806	18,9	0,2	0,1	0,8	-0,1
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	59 749	3,2	-2,0	-0,1	-0,8	-0,1
	Total	1 885 820	100,0	-0,2	-	1,6	-
FPH	Fonctionnaires	832 938	71,3	-0,4	-0,6	0,3	-0,6
	Contractuels	212 640	18,2	3,6	0,6	4,1	0,5
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	122 112	10,5	0,4	0,0	1,8	0,1
	Total	1 167 690	100,0	0,4	-	1,0	-
Ensemble de la fonction publique	Fonctionnaires ⁽²⁾	3 848 030	70,2	-0,1	-0,4	0,1	-0,2
	Contractuels	966 571	17,6	2,8	0,4	2,1	0,3
	Militaires	305 410	5,6	1,7	0,1	-1,3	-0,1
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	360 191	6,6	0,3	0,0	-0,2	0,0
	Total	5 480 202	100,0	0,5	-	0,3	-

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee; enquête SAE, Drees. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) La catégorie « autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires et les militaires volontaires avec les contractuels.

tabilisés comme contractuels, expliquent la hausse. Dans la FPH, le poids des contractuels augmente de 0,6 point à 18,2 %. Ils sont 7 400 de plus qu'en 2015. À l'hôpital, leur hausse (+5 300) fait plus que compenser la baisse du nombre de fonctionnaires. On observe également une hausse dans les EHPA (+1 400) et les autres établissements médico-sociaux (+600). Plus spécifiquement, la hausse du nombre d'infirmiers dans le versant (+1 100 soit +0,4 %) découle de la combinaison d'une baisse de 1 300 du nombre d'infirmiers fonctionnaires et d'une hausse de 2 400 du nombre d'infirmiers contractuels.

Le nombre de militaires augmente fortement dans la FPE (+1,7 %) à la suite de l'actualisation de la loi de programmation militaire. Il progresse de 1,3 % au ministère de l'Intérieur, tutelle de la Gendarmerie nationale, et de 1,9 % au ministère de la Défense. Cette hausse totale du nombre de militaires (+5 100) interrompt ainsi des années de baisse. De 2005 à 2015, leur nombre a en effet diminué, tous ministères confondus de près de 14 % (-47 000).

Enfin le nombre d'agents relevant des autres catégories et statuts augmente de 0,3 % dans l'ensemble de la fonction publique consécutivement à des hausses de 1,1 % dans la FPE et de 0,4 % dans la FPH compensées par une baisse de 2,0 % dans la FPT. Dans la FPE, avec le plan de relance de l'apprentissage adopté en 2015, le nombre d'apprentis a quasiment doublé : ils sont près de 7 000 fin 2016 (+91 % par rapport à fin 2015). On en compte environ la moitié au ministère de l'Édu-

cation nationale, 900 au ministère de la Défense et un nombre équivalent au ministère de l'Intérieur. Le nombre d'enseignants de l'enseignement privé sous contrat est également en hausse de 0,6 % (+900). À l'inverse, les effectifs d'ouvriers d'État diminuent de 2 400, particulièrement au ministère de l'Écologie (-900 dont 600 départs vers la FPT, probablement liés au transfert d'une partie des ouvriers des parcs et jardins entamé en 2015) et au ministère de la Défense (-1 400). Dans la FPT, la baisse constatée du nombre d'agents des autres catégories et statuts s'explique par la diminution de 2,4 % du nombre d'assistants maternels (-1 200).

La proportion d'agents de catégorie A augmente globalement mais diminue dans la FPE

Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution. En 2016, la fonction publique est composée de 35 % d'agents de catégorie A, de 20 % d'agents de catégorie B et de 45 % d'agents de catégorie C (Figure 7). Cette répartition des agents par catégorie hiérarchique diffère fortement selon le versant.

Ainsi, dans la FPT, plus des trois quarts (75,6 %) des agents appartiennent à la catégorie C tandis que ce n'est le cas que d'un peu moins de la moitié des agents dans la FPH (48,0 %)

Figure 7 : Répartition par catégorie hiérarchique(*) des effectifs des trois versants de la fonction publique

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2006	2016	2006	2016	2006	2016
Fonction publique de l'État (ministères et EPA)	48,2	55,6	26,5	24,4	25,4	20,0
Agents civils	54,0	61,9	21,8	20,2	24,2	17,9
dont enseignants ⁽¹⁾	95,6	99,2	4,4	0,8	0,0	0,0
hors enseignants	23,2	29,0	34,7	37,3	42,1	33,7
Militaires	12,9	12,4	54,7	53,5	32,5	34,1
Fonction publique territoriale	8,7	9,7	13,8	14,7	77,5	75,6
Fonction publique hospitalière	16,0	32,9	35,6	19,1	48,4	48,0
Total	29,4	35,0	24,0	19,9	46,6	45,1
dont civils hors enseignants	15,2	21,4	25,8	22,0	59,0	56,6

Sources : FGE, Colter, DADS, Siasp, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(*) La catégorie hiérarchique n'est pas toujours déterminée dans les sources statistiques utilisées. Chaque année, elle n'est pas déterminable pour une proportion de 1 % à 2 % des agents. Un redressement est donc effectué.

et de seulement un cinquième d'entre eux dans la FPE. Au sein même de la FPT, la proportion d'agents de catégorie C diffère selon la filière considérée. À l'exception des filières « médico-technique », « culturelle » et « sportive » qui réunissent seulement 5,4 % des effectifs dans la FPT, les autres filières sont composées en majorité d'agents de catégorie C. En particulier, dans la filière « technique » (44,6 % des agents de la FPT), neuf agents sur dix relèvent de cette catégorie hiérarchique. En 2016, la diminution du nombre d'agents observée dans le versant territorial correspond à une réduction du nombre d'agents de catégorie C (-5 200), tandis que celui d'agents de catégorie A et B augmente. En conséquence, la part des agents de catégorie C dans le versant diminue de 0,2 point, une évolution en phase avec la tendance observée ces dernières années (-1,9 point en dix ans). La part des agents de catégorie B (14,7 %) dans ce versant progresse de 0,2 point par rapport à 2015 et celle des agents de catégorie A reste stable (9,7 %).

Dans la FPE, 55,6 % des agents de l'État sont de catégorie A. Ce versant est le seul dans lequel cette catégorie hiérarchique est majoritaire. Cependant, hors enseignants, de catégorie A à plus de 99 %, la part des agents de catégorie A parmi les agents civils de la FPE ne s'élève plus qu'à 29,0 % en 2016, en baisse de 0,1 point par rapport à 2015. Sur la même période, la part des agents en catégorie C progresse de 0,2 point et celle des agents en catégorie B est stable (24,4 %). Ces dix dernières années, la tendance est au renforcement de la part des agents de catégorie A. En dix ans, celle-ci a augmenté de 7,4 points quand celles des agents en catégorie B et C diminuaient respectivement de 2,0 points et 5,4 points. Cette modification a principalement eu lieu pendant la première moitié de la période sous l'effet de requalifications de corps (celui des instituteurs de catégorie B en professeurs des écoles de catégorie A à partir de 1990, celui des corps d'encadrement et d'application de la police nationale de catégorie C en catégorie B à partir de 2005) et sous l'effet des transferts vers la FPT de personnels de catégorie C liés à la décentralisation (environ 130 000 agents de 2006 à 2011). Ainsi de 2006 à 2011, la part des agents de catégorie C a diminué de 5,1 points et celle des agents de catégorie B de 1,1 point au profit de celle des agents de catégorie A (+6,1 %). Depuis 2011, la tendance se poursuit à un rythme beaucoup

plus lent. La part des agents de catégorie A a progressé de 1,4 point tandis que celle des agents de catégorie C est restée quasiment stable (-0,4 point).

Dans la FPH, en dix ans, la part des agents de catégorie A a augmenté de 17 points tandis que celle des agents relevant de la catégorie B a diminué d'autant. Ces évolutions s'expliquent principalement par les requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A. Ce fut d'abord le cas pour les corps des infirmiers spécialisés au début des années 2000, suivis par les infirmiers diplômés d'État en 2010. Ainsi, alors qu'en 2011, près de 41 % des infirmiers de la FPH relevaient de la catégorie B, ils ne sont plus que 28,6 % fin 2016. Entre fin 2015 et fin 2016, la tendance générale se poursuit : la part des agents de catégorie A a augmenté de 0,6 point tandis que les proportions des agents de catégorie B et C ont baissé respectivement de 0,4 point et 0,2 point.

Enfin parmi les agents de catégorie A, on distingue des agents de catégorie A+ qui occupent notamment des emplois d'encadrement supérieur et de direction (voir définition). Fin 2016, on en compte, tous versants confondus ; environ 120 600, en baisse de 1,3 % après avoir déjà reculé de 1,6 % en 2015. Ils sont environ 500 de plus dans la FPE (+0,5 %) et en baisse d'une centaine dans la FPH. Dans la FPT, on compte environ 10 % d'agents de catégorie A+ de moins qu'en 2015 (-1 900) et en particulier 1 600 ingénieurs territoriaux en chef. Cette forte baisse s'explique probablement par des erreurs de déclaration consécutives à l'introduction de nouveaux cadres d'emploi d'ingénieurs territoriaux remplaçant les cadres d'emploi précédemment existants.

L'emploi public augmente dans toutes les régions à l'exception du Grand Est

On mesure avec le taux d'administration (voir définition) la concentration de l'emploi public au sein de la population. Fin 2016, comme fin 2015, on compte 76,3 agents publics en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants, hors contrats, aidés et 78,3 y compris emplois aidés. L'implantation des militaires sur le territoire répondant à des objectifs particuliers, on utilise le taux d'administration civil hors contrats aidés pour comparer les poids relatifs de la fonction publique de plu-

sieurs territoires donnés. En 2016, on compte ainsi 72,1 agents civils en ETP pour 1 000 habitants dans l'ensemble de la France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte) (Figure 8). Ce taux est sensiblement plus élevé dans les DOM (85,3 ETP pour 1 000 habitants), départements qui du fait de leur isolement et de leur éloignement doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. Au sein même de la France métropolitaine, le taux d'administration est plus élevé en Île-de-France (81,2 ETP pour 1 000 habitants) que dans le reste du pays (69,6 ETP pour 1 000 habitants). Cette plus forte concentration francilienne de l'emploi public s'explique par la spécificité de Paris qui concentre les services centraux des ministères, de nombreuses administrations ou encore de grands centres hospitaliers, en témoigne le taux d'administration de 140,0 ETP pour mille habitants dans la capitale. Par ailleurs, les spécificités de la ville, son pouvoir

d'attraction économique et touristique entraînent des besoins en services publics plus importants.

En dix ans, le taux d'administration civil en France métropolitaine qui était de 70,4 ETP pour 1 000 habitants en 2006 a augmenté de 1,7 point avec une forte différence d'évolution entre le taux d'administration civil en Île-de-France (-5,2 points) et en province (+2,9 points).

Le nombre d'agents publics civils augmente dans l'ensemble des régions en 2016, à l'exception de la région Grand Est (Figure 9). Dans cette région, l'emploi diminue d'environ 800 postes (-0,2 %). Il augmente dans la FPE (+100 postes) mais diminue dans les deux autres versants (-600 dans la FPT et dans -300 dans la FPH). Dans les régions Centre-Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi public hors militaires est stable, la

Figure 8 : Taux d'administration (en ETP) dans l'ensemble de la fonction publique au 31 décembre 2016 en France

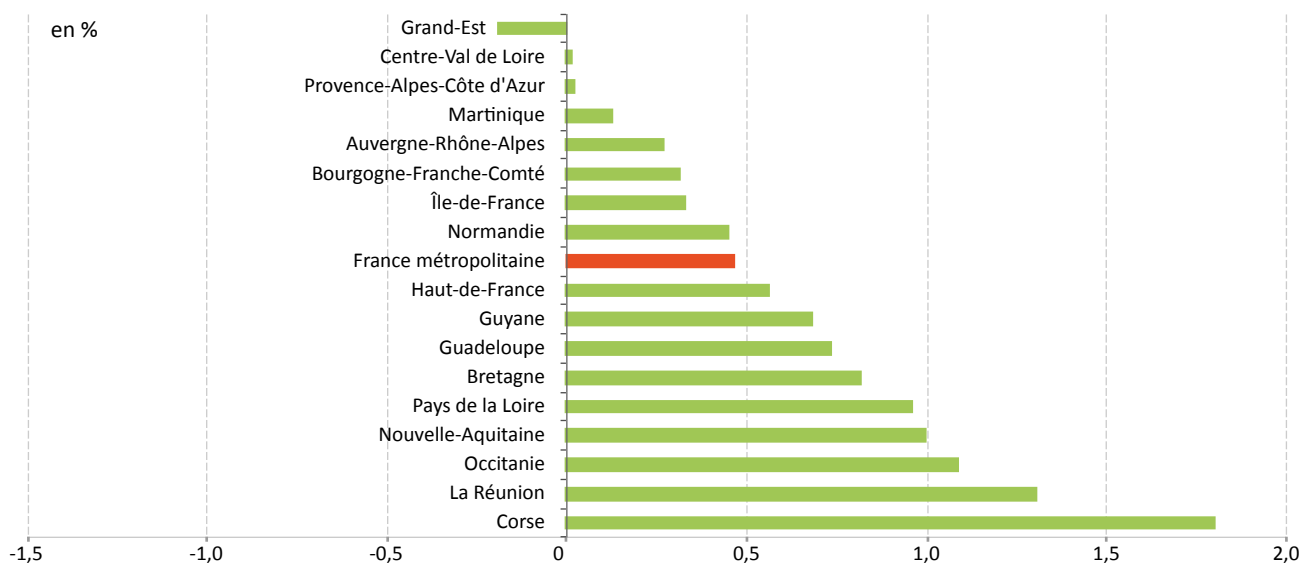
	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
Province	27,7	25,0	16,9	69,6
Île-de-France	40,0	27,3	13,9	81,2
dont Paris	81,5	32,8	25,7	140,0
dont autres départements d'Île-de-France	30,8	26,1	11,3	68,3
France métropolitaine	30,0	25,4	16,3	71,8
DOM	35,3	35,4	14,6	85,3
Guadeloupe	36,6	36,3	16,6	89,5
Martinique	35,9	39,6	21,7	97,2
Guyane	41,6	29,0	12,3	82,8
La Réunion	32,4	35,1	11,3	78,9
France entière	30,1	25,7	16,3	72,1

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

Figure 9 : Évolution du nombre d'agents civils (hors militaires) par région dans les trois versants de la fonction publique de fin 2015 à fin 2016



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

diminution du nombre d'agents territoriaux compensant l'augmentation du nombre d'agents de la FPE et de la FPH.

Les régions Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie concentrent à elles seules plus de la moitié du nombre d'agents publics civils supplémentaires en 2016 avec respectivement 3 500, 4 600 et 4 800 agents civils de plus qu'en 2015. C'est en Île-de-France que le nombre d'agents civils de la FPE augmente le plus (+5 500), mais c'est également dans cette région que le nombre d'agents de la FPT diminue le plus fortement (-2 400), celui de la FPH augmentant peu (+350 postes). En Nouvelle-Aquitaine, l'augmentation est également importante dans la FPE (+4 600 postes) mais la baisse du nombre d'agents dans la FPT est d'une ampleur moindre (-200 postes). La hausse des effectifs en Occitanie est le résultat d'augmentations importantes des effectifs à la fois dans la FPE (+3 200) et dans la FPT (+1 400). Les évolutions constatées au sein d'une région ne correspondent pas nécessairement à des créations ou à des suppressions nettes d'emplois mais à des transferts depuis une autre région.

Enfin, en proportion, la Corse est la région où l'augmentation est la plus importante (+1,8 %). Cette hausse représente environ 500 postes supplémentaires, plus des deux tiers dans la FPT.

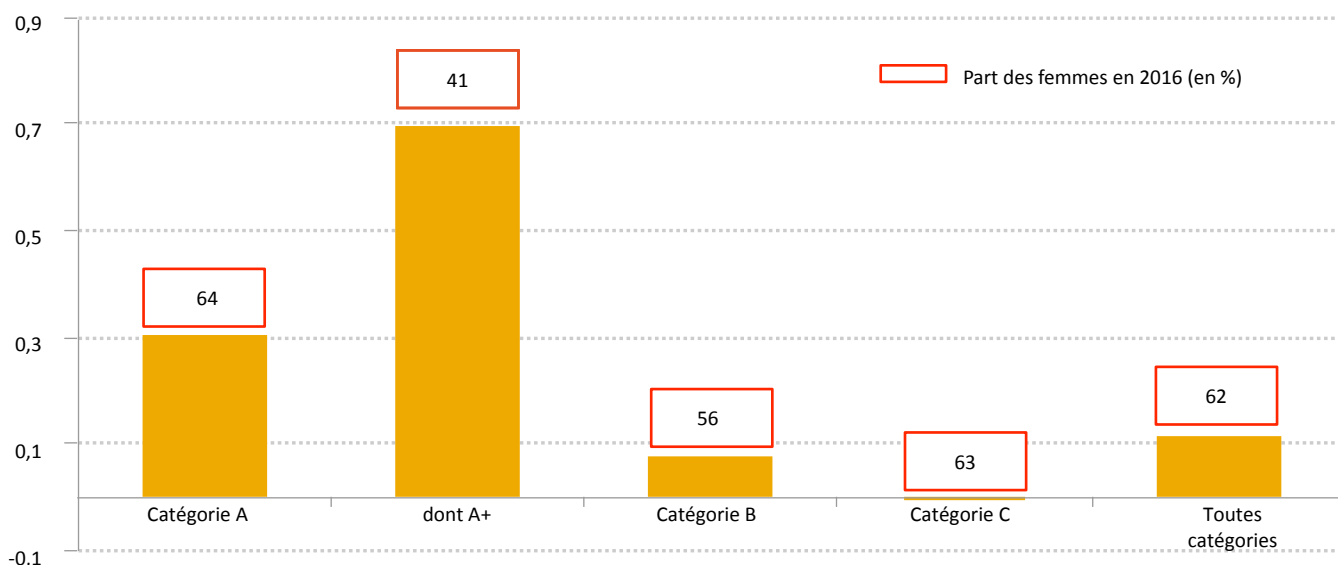
La féminisation de l'emploi public se poursuit notamment dans l'encadrement supérieur

Fin 2016, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes contre 46 % des salariés du privé. La part des femmes dans la fonction publique s'accroît de 0,1 point par rapport à fin 2015. Elle augmente de 0,1 point dans la FPE (55 %, mais 61 % hors militaires) et dans la FPH (78 %) mais reste stable dans la FPT à 61 %. Dans la FPE, elle est peu différente dans les EPA (56 %) et dans les ministères (55 %). Dans la FPT et la FPH en revanche, la proportion de femmes peut varier de façon importante selon la nature de l'employeur. Ces écarts s'expliquent par des structures par filières très différentes. Ainsi

dans la FPT, les établissements départementaux avec près de 59 % des agents employés dans la filière « incendie et secours » (moins de 5 % de femmes) comptent 27 % de femmes seulement. À l'inverse, la proportion de femmes atteint 88 % au sein des établissements communaux avec 57 % d'agents issus des filières « sociale » et « médico-sociale », à plus de 95 % féminines. Dans la FPH, la proportion des femmes est de 68 % dans les autres établissements médico-sociaux dans lesquels les agents issus des deux filières les plus féminisées, les filières « administrative » et « soignante », ne représentent que 44 % de l'emploi. À l'inverse, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, ces deux filières réunissent 86 % des agents et la part des femmes est supérieure à 87 %.

Les femmes sont majoritaires quelle que soit la catégorie hiérarchique considérée (Figure 10). C'est parmi les agents de catégorie B qu'elles sont proportionnellement les moins nombreuses (56 %) en raison du poids des militaires dans l'emploi de cette catégorie. Hors militaires, la part des femmes parmi les agents de catégorie B est de 63 %, soit une proportion proche de celle observée parmi les agents civils de catégorie A ou C (65 %). En revanche, les femmes restent minoritaires parmi les agents de catégorie A+ malgré une augmentation de 0,7 point en un an, à 41 %. Dans la FPE, on constate une augmentation de 0,9 point de la proportion de femmes dans les corps d'encadrement supérieur (de 34,1 % à 35,0 %) et dans les corps d'inspection de contrôle et d'expertise (de 57,5 % à 58,4 %). Parmi l'ensemble des catégories A+ du versant, la part des femmes augmente de 0,5 point à 39,1 %. Dans la FPH, la part des femmes dans la catégorie A+ augmente de 47,3 % à 47,6 % sous l'effet d'une féminisation accrue des emplois de direction (53,0 %, +1,3 point). Enfin, dans la FPT, la part des femmes dans les catégories A+ augmente de 3 points, à 55,0 %. Cependant cette augmentation est à 90 % due à la diminution de près de 6 points du poids de la catégorie la moins féminisée des A+ du versant, celle des ingénieurs territoriaux, probablement en lien avec des erreurs de déclaration, dans laquelle la

Figure 10 : Évolution (en point de %) de la part des femmes par catégorie hiérarchique dans la fonction publique entre fin 2015 et fin 2016



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en métropole + DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

part des femmes est de 24,7 %. Sans cette baisse, la part des femmes parmi les agents de catégorie A+ de l'ensemble de la fonction publique aurait augmenté de 0,5 point à 40,8 %.

Les femmes sont particulièrement présentes parmi les contractuels : 67 % des contractuels contre 64,3 % des fonctionnaires. Cette surreprésentation est spécifiquement forte dans la FPT avec 67,5 % de femmes parmi les contractuels contre 59 % parmi les fonctionnaires du versant. À l'inverse, dans la FPH, on trouve un peu moins de femmes parmi les contractuels (78,3 %) que parmi les fonctionnaires (81,1 %). Parmi les agents des autres catégories et statuts, la part des femmes est très importante dans la FPT (84,5 %) car on y compte 81 % d'assistants maternels et familiaux, des femmes à près de 94 %. Dans la FPH, la proportion de femmes parmi les agents des autres catégories et statuts est plus faible (53,2 %). En effet, les agents des autres catégories et statuts de la FPH sont à 97 % des médecins ou des internes dont 52 % de femmes. Enfin, les importants recrutements de militaires ne font évoluer que très faiblement la proportion de femmes dans cette catégorie dans laquelle elles restent très minoritaires (15,9 %, en augmentation de 0,1 point).

Depuis 2010 et l'introduction du système d'information unique sur les trois versants de la fonction publique, la part des femmes dans la fonction publique a augmenté de 1,2 point. L'augmentation la plus importante concerne la FPE où la proportion de femmes est passée de 53,7 % à 55,3 %. Suivent la FPT dans laquelle la part des femmes a crû de 0,7 point et la FPH avec une augmentation de 0,4 point. Cette féminisation s'observe quel que soit le statut. Elle a été néanmoins plus faible pour les contractuels (+0,6 point) que pour les fonctionnaires (+1,0 point), les militaires (+1,2 point) et les agents des autres catégories et statuts (+1,9 point). Enfin, l'augmentation de la part des femmes dans les corps de catégorie A+ mesurée en 2016 s'inscrit dans

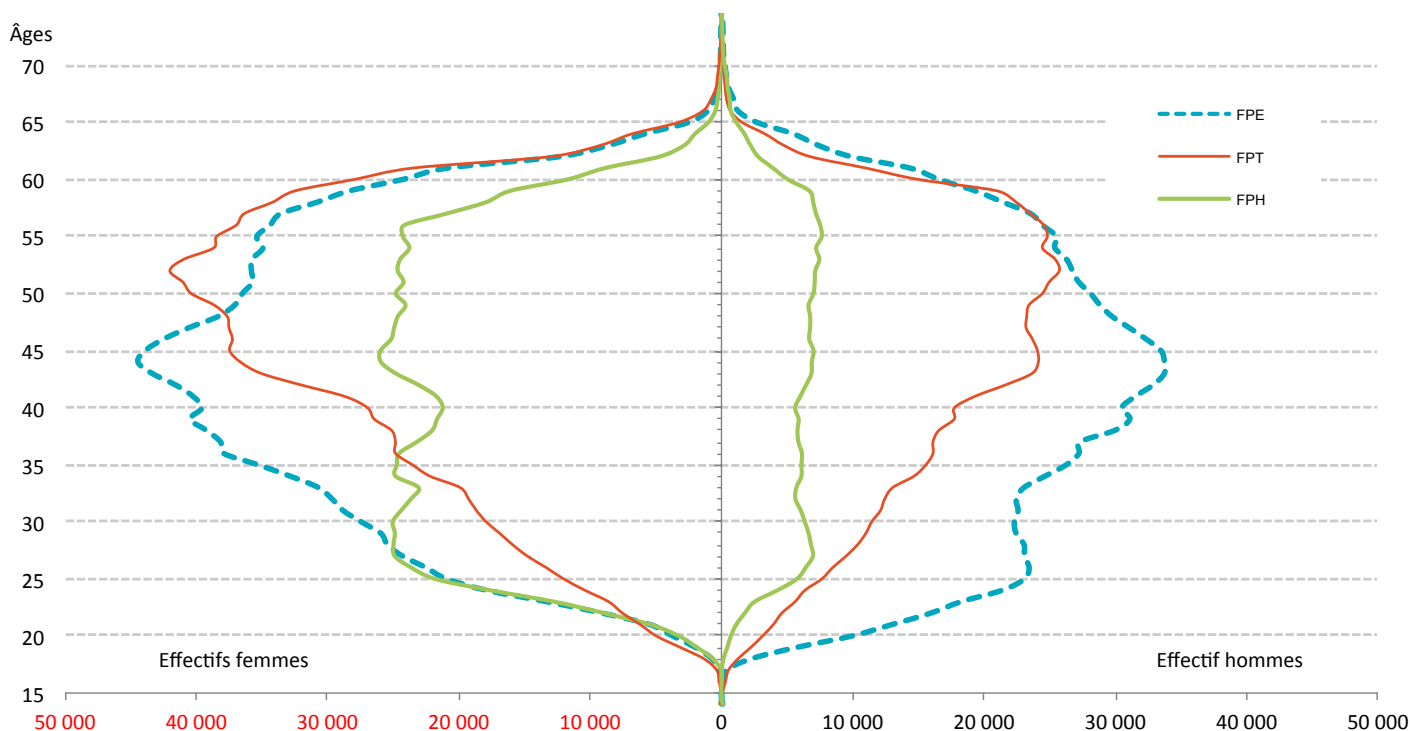
la tendance observée ces dernières années. Depuis 2010, la proportion de femmes parmi les agents en catégorie A+ a progressé de 3,1 points. Pour les corps et emplois à la décision du gouvernement, aux effectifs certes faibles, la progression a été beaucoup plus importante. Ainsi la part des femmes y est passée de 15,3 % en 2010 à 25,6 % en 2016. Dans les emplois de direction de la FPT, elle est passée de 23,4 % à 30,8 %. Enfin, un peu moins de la moitié des directeurs d'hôpitaux sont des femmes en 2016 (48,4 %) contre 40,0 % en 2010.

La part des 50 ans et plus continue d'augmenter, celle des moins de 30 ans reste stable dans l'ensemble de la fonction publique

Au 31 décembre 2016, les agents de la fonction publique sont âgés en moyenne de 43 ans contre 41 ans pour les salariés du secteur privé. En cinq ans, l'âge moyen s'est accru d'un an dans la fonction publique. La part des agents de 50 ans et plus continue d'augmenter et représente 33,4 % de l'effectif total de la fonction publique. À l'inverse, la part des moins de 30 ans est de 14,2 %. Elle est stable en 2016 après cinq années de baisse.

Par versant, c'est dans la FPT que la moyenne d'âge est la plus élevée (45,2 ans) [Figure 11]. En raison de la baisse des effectifs, c'est également dans ce versant qu'elle a le plus augmenté par rapport à 2015 (4 mois de plus environ). Les agents de 50 ans et plus représentent 40,0 % des agents, en hausse de 1,1 point par rapport à 2015. C'est dans la filière technique, qui regroupe 44,2 % des agents territoriaux, que la part des agents âgés de 50 ans ou plus est la plus élevée (45,4 %, en hausse de 1,4 point en 2016 et de +8,4 points en cinq ans). Symétriquement, la part des moins de 30 ans est particulièrement faible dans ce versant et cette part continue de baisser. Fin 2016, à peine plus d'un agent territorial sur dix a moins de 30 ans, une

Figure 11 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2016



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

proportion en baisse de 1,3 point entre fin 2010 et fin 2016. La filière la plus jeune est la filière « animation », 30,2 % des agents y sont âgés de moins de 30 ans (en baisse de 1,9 point par rapport à 2015).

Dans la FPE, la moyenne d'âge s'élève à 42,5 ans. Hors militaire, elle est de 43,7 ans, proche de l'âge moyen des agents civils dans l'ensemble de la fonction publique (43,8 ans). Dans ce versant, les agents dans les ministères sont âgés en moyenne de 42,7 ans, contre 41,7 ans dans les EPA, mais la proportion d'agents de 50 ans et plus est identique quel que soit le type d'employeur (environ 30 %). Au sein des ministères, la part des agents de 50 ans et plus est en proportion plus élevée dans les ministères sociaux (53,7 %), le ministère de la Culture et de la Communication (52,1 %) et dans les ministères économiques et financiers (49,9 %). Elle augmente de 0,5 point au ministère de la Culture et de la Communication mais baisse d'autant dans les deux autres ministères. Ce sont les EPA sous tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie et du Logement qui ont la moyenne d'âge la plus élevée (46 ans) et dans lesquels la part des plus de 50 ans est la plus importante (42,0 %, en hausse de 0,7 point par rapport à 2015). Ils sont suivis par les EPA sous tutelle des ministères économiques et financiers (40,2 % de plus de 50 ans). En revanche, les moins de 30 ans sont plus présents dans les EPA que dans les ministères : un cinquième des agents sont âgés de moins de 30 ans dans les EPA contre 14,2 % dans les ministères. Néanmoins l'écart diminue : la proportion d'agents de moins de 30 ans a baissé de 5 points en cinq ans dans les EPA. Dans le détail, près d'un quart des agents dans les EPA sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Défense sont âgés de moins de 30 ans. Avec la présence des militaires, les ministères de la Défense, et de l'Intérieur constituent les ministères les plus jeunes de la FPE avec respectivement 33,3 % et 19,6 % d'agents âgés de moins de 30 ans. Au sein du ministère de la Défense la part des moins de 30 ans augmente de 1,7 point par rapport à 2015 en rapport avec les recrutements de militaires.

La FPH se caractérise par une population plus jeune que les autres versants mais qui connaît le même mouvement. Les agents sont âgés en moyenne de 41,8 ans, et 18,4 % d'entre eux ont moins de 30 ans. La part de ces derniers est en baisse de 0,4 point par rapport à l'année précédente après une diminution de 0,3 point en 2015. La part des moins de 30 ans est plus

élevée dans les filières « médico-technique » (21,1 % en baisse de 0,3 point par rapport à 2015) et « soignante » (19,2 % en baisse de 0,4). La part des 50 ans et plus augmente quant à elle de 0,5 point en moyenne par an depuis 2010. Ils représentent 29,9 % des effectifs de la FPH et sont les plus nombreux dans les filières « technique-ouvrière » (38,6 % en hausse de 0,3 point par rapport à 2015) et « administrative » (38,0 % en hausse de 0,8 point).

L'âge varie fortement selon le statut. En raison du principe de la carrière, les fonctionnaires sont en moyenne plus âgés que les contractuels qui constituent une population au turnover élevé (45,3 ans contre 38,0 ans pour les contractuels dans l'ensemble de la fonction publique). C'est dans la FPH que l'écart est le plus élevé avec près de neuf ans de différence. Parmi les agents des autres catégories et statuts, les ouvriers d'États dans la FPE forment la population la plus âgée. Leur âge moyen augmente à mesure que leur effectif diminue. Ainsi, en cinq ans, la part des plus de 50 ans parmi les ouvriers d'État a augmenté de 10 points pour atteindre 60 % fin 2016. Dans la FPH, la part des moins de 30 ans et des plus de 50 ans est identique parmi les médecins (30 %). Cependant, parmi cette catégorie il faut distinguer les internes, dont la moyenne d'âge est d'environ 27 ans, des médecins (47 ans en moyenne). Enfin les militaires, dont les conditions d'activité nécessitent des aptitudes spécifiques et qui bénéficient de conditions particulières de départ à la retraite, constituent la catégorie la plus jeune (34,2 ans en moyenne).

Dans l'ensemble de la fonction publique, la part des 50 ans et plus s'est accrue dans toutes les catégories hiérarchiques en 2016 (Figure 12). À l'inverse, celle des moins de 30 ans diminue dans les catégories A et B et augmente dans la catégorie C. Dans la FPE et la FPT, la part des 50 ans et plus est plus élevée dans la catégorie A que dans les autres catégories. Ainsi, fin 2016, 31,5 % des agents de catégorie A dans la FPE ont 50 ans ou plus, en hausse de 1,8 point en cinq ans. Dans la FPT, la part des agents de catégorie A dans cette classe d'âge est de 41,7 %, en hausse également de 1,7 point en cinq ans. Dans ces deux versants, la catégorie C est la plus jeune : 25,4 % de moins de 30 ans dans la FPE et 10,7 % dans la FPT. À l'inverse, la FPH se caractérise par la proportion de moins de 30 ans la plus importante parmi les agents de catégorie A. En 2016, elle y est de 26,0 % (13 % parmi les agents de catégorie B et 15 % parmi les agents de catégorie C). Parmi les agents de catégorie B, plus d'un tiers a 50 ans et plus.

Figure 12 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

	Situation au 31 décembre 2016				Évolution entre les 31 décembre 2015 et 2016			
	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Part des femmes (en point de %)	Part des hommes (en point de %)	Part des moins de 30 ans (en point de %)	Part des 50 ans et plus (en point de %)
Catégorie A	64,4	35,6	13,4	30,8	0,3	-0,3	-0,1	0,4
dont A +	41,0	59,0	1,9	47,5	0,7	-0,7	-0,0	0,6
Catégorie B	55,6	44,4	14,6	30,4	0,1	-0,1	-0,2	0,4
Catégorie C	63,2	36,8	14,5	36,8	0,0	0,0	0,2	0,8
Toutes catégories	62,1	37,9	14,2	33,4	0,1	-0,1	0,0	0,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Enfin, les agents relevant de la catégorie A+ sont en moyenne âgés de 48,5 ans dans l'ensemble de la fonction publique soit une hausse d'environ 2 mois par rapport à 2015. Les moins de 30 ans sont sous-représentés dans cette catégorie. Leur proportion est de 1,8 %, comme en 2015. Les agents de catégorie A+ de la FPE, âgés de 47,8 ans en moyenne (avec une proportion de 50 ans et plus de 44,4 %), sont les plus jeunes mais ils ne sont que 1,8 % à avoir moins de 30 ans dans ce versant comme dans l'ensemble de la fonction publique. À l'opposé dans la FPT, ils sont plus âgés (52,2 ans en moyenne) et 65,3 % d'entre eux ont 50 ans ou plus.

La rotation du personnel augmente avec une hausse du nombre d'entrants comme de sortants dans chacun des trois versants

L'évolution des effectifs de la fonction publique entre deux années consécutives est le résultat du différentiel entre le nombre d'agents entrants (présents au 31 décembre 2016 mais pas au 31 décembre 2015) et le nombre d'agents sortants (présents au 31 décembre 2015 mais pas au 31 décembre 2016). Ces entrants et sortants n'ayant pas les mêmes caractéristiques,

ces mouvements modifient le profil moyen de l'ensemble des agents de la fonction publique. Compte tenu de ces définitions, fin 2016, hors bénéficiaires de contrats aidés, le nombre d'entrants est supérieur de 26 500 personnes au nombre de sortants, ce qui conduit à une hausse de +0,5 % de l'effectif total. Ce solde est nettement supérieur à celui observé en 2015 (400 entrants de plus que de sortants après +15 900 en 2014). Ainsi, fin 2016, on dénombre 433 100 personnes qui entrent dans la fonction publique, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à l'année précédente (après un recul de 2,0 % en 2015). Le nombre de sortants s'élève quant à lui à 406 600 personnes au 31 décembre 2016 en augmentation de 2,1 % par rapport à 2015 (après +1,9 %). Les taux d'entrée et de sortie évoluent respectivement en 2016 de +0,6 point (à 7,9 %) et de +0,1 point (à 7,5 %). La prise en compte des contrats aidés porte les nombres d'entrants et de sortants à respectivement 490 200 et 472 100 et les taux d'entrée et de sortie à respectivement 8,7 % et 8,4 %.

Au 31 décembre 2016, le nombre d'entrants ainsi que le nombre de sortants dans la fonction publique augmentent dans chacun des versants hors mobilité inter-versants (Figure 13).

Figure 13 : Nombre d'entrants et de sortants et taux d'entrée et de sortie, par versant, sexe et statut en 2016

		Entrées				Sorties			
		Nombre (en milliers)	Évolution par rapport à 2015	Taux d'entrée (en %)	Variation du taux d'entrée (en point de %)	Nombre (en milliers)	Évolution par rapport à 2015	Taux de sortie (en %)	Variation du taux de sortie (en point de %)
Ensemble de la fonction publique	Femmes	273,6	7,0	8,1	0,5	251,4	2,7	7,4	0,2
	Hommes	159,5	11,7	7,7	0,8	155,2	1,2	7,5	0,1
	Ensemble	433,1	8,7	7,9	0,6	406,6	2,1	7,5	0,1
Fonction publique de l'État	Femmes	108,7	14,5	8,2	0,9	86,9	1,5	6,5	0,0
	Hommes	87,7	14,1	8,2	1,0	80,3	0,2	7,5	0,0
	Ensemble	196,4	14,4	8,2	1,0	167,2	0,9	7,0	0,0
Fonction publique territoriale	Femmes	92,9	2,3	8,1	0,2	97,3	5,0	8,4	0,4
	Hommes	50,4	11,3	6,9	0,7	54,0	2,8	7,4	0,2
	Ensemble	143,3	5,3	7,6	0,4	151,3	4,2	8,0	0,4
Fonction publique hospitalière	Femmes	72,0	2,8	8,0	0,2	67,2	1,1	7,4	0,0
	Hommes	21,4	3,4	8,2	0,3	20,9	1,3	8,1	0,1
	Ensemble	93,4	2,9	8,0	0,2	88,2	1,1	7,6	0,1
Fonctionnaires	Femmes	53,1	-1,2	2,1	0,0	104,8	6,2	4,2	0,2
	Hommes	27,7	9,5	2,0	0,2	58,3	6,5	4,2	0,3
	Ensemble	80,8	2,2	2,1	0,0	163,1	6,3	4,2	0,3
Contractuels	Femmes	192,3	8,9	30,1	2,1	123,1	-0,6	19,2	-0,4
	Hommes	90,4	7,3	29,8	1,8	63,2	-1,8	20,8	-0,6
	Ensemble	282,8	8,4	30,0	2,0	186,3	-1,0	19,8	-0,5
Militaires	Femmes	5,2	45,7	10,8	3,3	3,4	-2,8	7,1	-0,3
	Hommes	26,8	37,3	10,5	2,8	20,0	-5,6	7,9	-0,5
	Ensemble	31,9	38,6	10,6	2,9	23,4	-5,2	7,7	-0,5
Autres catégories et statuts	Femmes	23,0	5,1	10,1	0,4	20,2	7,0	8,8	0,5
	Hommes	14,6	6,7	11,3	0,8	13,7	5,7	10,6	0,6
	Ensemble	37,6	5,7	10,5	0,5	33,9	6,4	9,4	0,6

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2016, on compte 433 100 entrants dans la fonction publique soit 8,7 % de plus qu'au 31 décembre 2015. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agents pendant l'année est égal à 7,9 %, en hausse de 0,6 point par rapport à l'année précédente.

Dans la fonction publique de l'État, l'augmentation du nombre d'entrants est près de trois fois plus dynamique que l'année précédente (+14,4 % contre +5,6 % en 2015). Le nombre de sortants progresse plus modestement de 0,9 %. Par conséquent, le surplus d'entrants par rapport au nombre de sortants passe de 6 000 à 29 300.

Hors mouvements inter-versants, la FPE comptabilise 196 400 entrants au 31 décembre 2016. Ainsi, leur nombre dans la FPE s'est accru de 24 700 personnes, portant le taux d'entrée à 8,2 % en hausse de 1 point par rapport à 2015. À l'exception des fonctionnaires (-1,6 %), le nombre d'entrants est en augmentation pour l'ensemble des statuts de la FPE : les contractuels, qui représentent plus de la moitié des entrants (+15,7 %), les militaires (+38,6 %) et les agents des autres catégories et statuts (+18,0 %). Cette forte hausse s'explique principalement par une augmentation de 23 800 entrants dans les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (+8 300), de la Défense (+6 200), de l'Intérieur et de l'Outre-mer (+4 300), de la Justice (+4 200) et de l'Agriculture (+900). Le nombre d'entrants augmente fortement en lien avec l'intégration dans les effectifs du ministère de la Justice de collaborateurs occasionnels du service public et avec le recrutement d'assistants d'éducation dont une partie exerçait déjà les mêmes fonctions comme bénéficiaires de contrats aidés au ministère de l'Éducation nationale. Dans les ministères de l'Intérieur et de la Défense, les recrutements de militaires liés à l'actualisation de la loi de programmation militaire expliquent la hausse du nombre d'entrants. Enfin, avec le plan de relance de l'apprentissage, le nombre d'apprentis entrants dans la FPE a progressé de 49,1 %.

Après un recul de 2,8 % en 2015, le nombre de sortants issus de la FPE augmente légèrement de 0,9 % en 2016 et s'établit à 167 200 malgré la baisse du nombre de militaires sortants (-5,2 %). En particulier, le nombre d'agents sortants des autres catégories et statuts augmente de 9,9 % du fait de la multiplication par trois du nombre d'apprentis sortants par rapport à 2015.

Contrairement à ce qui était observé un an plus tôt, en 2016, le nombre d'entrants augmente dans le versant territorial (5,3 %) et le versant hospitalier (2,9 %) après des baisses respectives de 10,6 % et de 1,4 % en 2015. Dans la FPT, la hausse du nombre d'entrants concerne tous les types d'employeurs et particulièrement les établissements intercommunaux (+11,2 % soit 2 600 entrants supplémentaires) et les communes (+4,6 % soit 3 400 entrants supplémentaires). Cette augmentation concerne également l'ensemble des statuts avec une hausse plus importante pour les fonctionnaires territoriaux entrants (13 % de plus qu'en 2015). Dans la FPH, l'accroissement du nombre d'entrants s'explique principalement par celui du nombre de contractuels entrants (+5,6 % soit +3 600 agents). Quant aux fonctionnaires et aux autres catégories et statuts entrants dans la FPH, leur nombre diminue dans des proportions assez proches (respectivement -3,8 % et -3,7 %).

L'augmentation du nombre global de sortants dans la FPT, comme d'ailleurs dans la FPH s'accompagne d'une baisse du nombre de contractuels sortants. Dans la FPT le nombre de sortants augmente de 4,2 % alors que le nombre de contractuels sortants diminue de 2,6 %. Pour la deuxième année consécutive, la FPT est le seul versant où le nombre de sortants reste supérieur à celui des entrants. Dans la FPH, le nombre

de sortants est en hausse de 1,1 % tandis que le nombre de contractuels sortants baisse de 2,2 %.

Dans l'ensemble de la fonction publique, la répartition des entrants est très différente de celle des sortants selon les caractéristiques des agents. Au 31 décembre 2016, le nombre de fonctionnaires sortants est deux fois plus élevé que celui des fonctionnaires entrants (163 100 contre 80 800) et il augmente près de trois fois plus rapidement (+6,3 % contre +2,2 %). Inversement, les autres statuts se caractérisent par un nombre d'entrants plus élevé par rapport à celui des sortants de même statut. Fin 2016, le nombre de contractuels entrants s'élève à 282 800 (en hausse de 8,4 % après une baisse de 4,6 % en 2015) pour 186 300 sortants (en baisse de -1,0 % après une hausse de 3,8 % en 2015). De même le nombre de militaires entrants est supérieur de 8 500 au nombre de militaires sortants, c'était l'inverse en 2015 et en 2014.

Enfin, la proportion du nombre de femmes entrantes (63,2 %) ou sortantes (61,8 %) est très proche de celle des femmes dans l'ensemble de la fonction publique (62,1 %). Parmi l'ensemble des entrantes, 40 % entrent dans la FPE qui est le versant le moins féminisé de la fonction publique, 34 % dans la FPT et 26 % dans la FPH. Les femmes sont majoritaires dans les effectifs des entrants ou des sortants quel que soit le statut à l'exception des militaires. En 2016, elles représentent un militaire sur six parmi les entrants du même statut, même si leur nombre a augmenté de 45,7 % par rapport à 2015.

En 2016, l'âge moyen des entrants et des sortants s'élève respectivement à 33 ans et à 42 ans, comme en 2015. Les profils d'âge par statut des entrants et des sortants diffèrent très largement (Figure 14). Les entrants dans la fonction publique avec le statut de militaire ont pour 71 % d'entre eux moins de 25 ans lorsque ce n'est le cas que de 27 % des contractuels et 19 % des fonctionnaires. Les sortants de la fonction publique ayant le statut de fonctionnaire sont près de 38 % à être âgés de 60 ans et plus (et 62 % à avoir 55 ans et plus), alors qu'ils ne sont que 8 % chez les contractuels et 0,5 % chez les militaires. L'âge moyen des sortants est plus élevé chez les fonctionnaires (52 ans et notamment 54 ans pour les hommes et 51 ans pour les femmes) que pour les contractuels et les militaires (35 ans), le flux de fonctionnaires sortants étant principalement lié aux départs à la retraite. À l'inverse, 46 % des contractuels et des militaires sortants sont âgés de moins de 30 ans. La part des fonctionnaires sortants de moins de 30 ans reste quant à elle inférieure à 10 %.

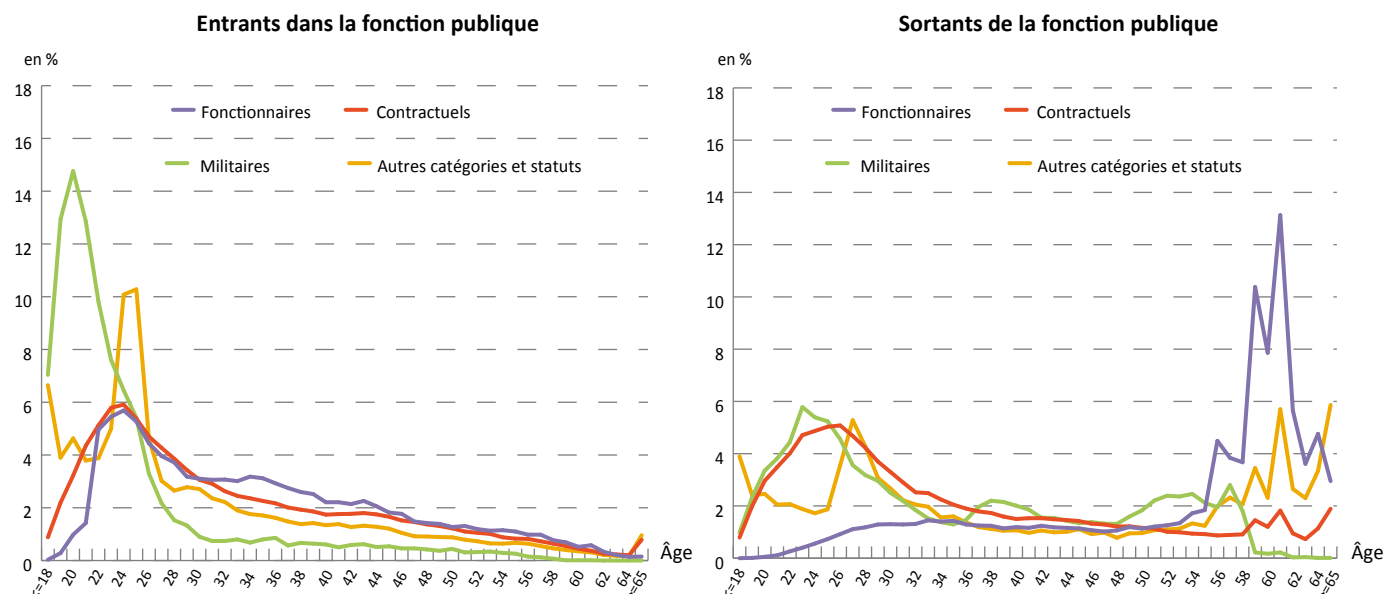
Comme les deux années précédentes, les agents âgés de moins de 30 ans représentent un peu plus de la moitié des entrants de la fonction publique. En 2016, leur nombre a augmenté de 9,2 % par rapport à 2015 après une baisse de 2,7 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 38 % (+7 500) du nombre de militaires entrants. L'âge moyen des militaires entrants est de 24,4 ans en 2016 (dont 24,5 ans pour les hommes et 24,1 ans pour les femmes). L'âge moyen est identique pour les hommes et les femmes, que ce soit pour les fonctionnaires (35 ans) ou les contractuels entrants (33 ans). Les entrants relevant des autres catégories et statuts ont 30 ans en moyenne. Enfin, la proportion des fonctionnaires entrants âgés de 50 ans et plus est assez proche de celle des contractuels : 12,5 % contre 11,1 %.

Le seul recensement des entrants et des sortants en fin d'années ne permet pas d'appréhender l'ensemble des mouvements

de personnes au sein de la fonction publique. On compte ainsi 238 800 personnes qui occupent un ou plusieurs postes en 2016 mais qui ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de fin d'année en 2015 ni en 2016 (Figure 15). Dans neuf cas sur dix, ce sont des contractuels, notamment des personnes ayant débuté un contrat de moins d'un an après le 1^{er} janvier. Ce nombre est en hausse de 2,4 % (+5 500) par rapport à 2015 (après un recul de 6,1 %, -15 100 agents) sous l'effet d'un quadruplement du nombre de militaires qui entrent et sortent en

cours d'année. Le nombre de contractuels dans cette situation augmente de 0,8 % après un repli de 6,5 % en 2015. Contrairement à l'année précédente, en 2016, le nombre d'agents comptabilisés dans cette catégorie augmente dans chacun des trois versants : dans la FPE la hausse est de 4,5 % (contre 6,0 % en 2015), elle est de 4,2 % dans la FPH (-4,2 % en 2015) et de 0,2 % dans la FPT (-6,8 % en 2015). Près de la moitié d'entre eux travaille dans la FPT et un tiers travaille dans la FPE. En moyenne, la durée d'activité de ces agents est de 3,3 mois

Figure 14 : Profil par âge des entrants et des sortants de la fonction publique en 2016

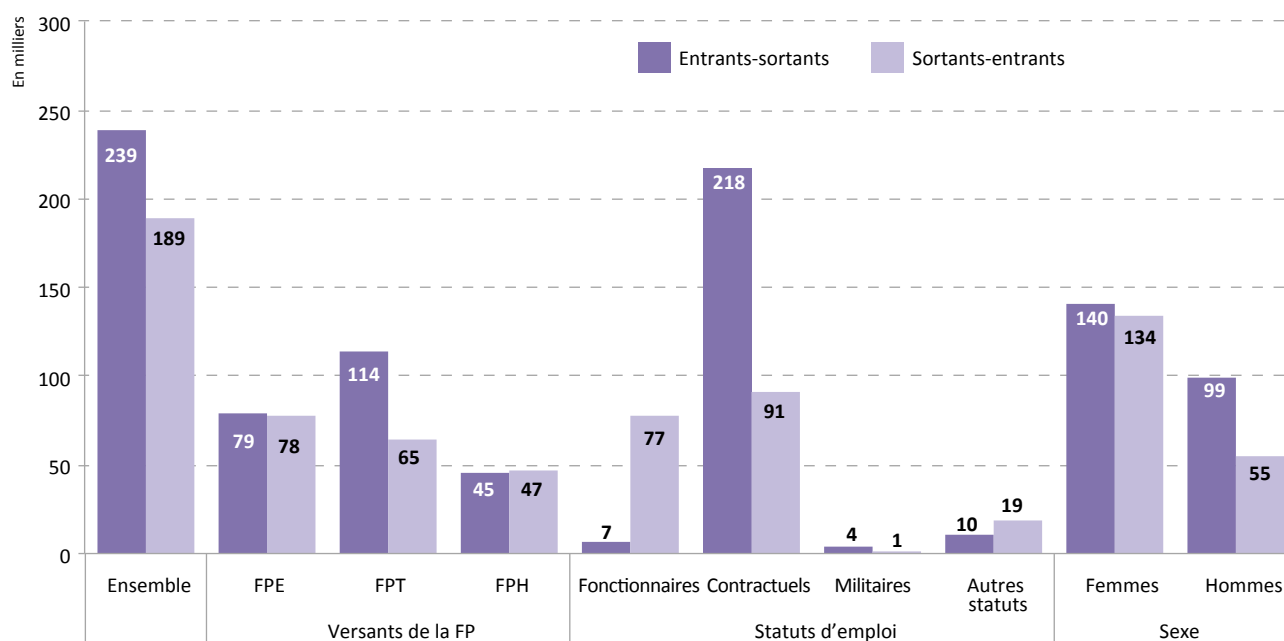


Source : Siasp, Insee, Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définitions) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étrangers), hors Mayotte.

Lecture : En 2016, 5,91 % des entrants contractuels intègrent la fonction publique à 24 ans.

Figure 15 : Effectifs qui à la fois entrent et sortent de la fonction publique en 2016 (entrants-sortants) et effectifs qui interrompent leur activité en 2016 (sortants-entrants) par versant et par statut



Source : Siasp, Insee, Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Postes principaux (définitions) au 31 décembre, hors bénéficiaires de contrats aidés, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étrangers), hors Mayotte.

comme les deux années précédentes. Par versant, c'est dans la FPE que la durée est plus longue (106 jours), suivi de la FPT (98 jours) et de la FPH (91 jours). Les écarts sont plus marqués selon le statut, d'autant plus si l'on prend en compte les bénéficiaires de contrats aidés : la durée d'activité va d'un peu plus de trois mois pour les contractuels à six mois pour les bénéficiaires de contrats aidés.

Enfin, parmi les personnes présentes en fin d'année 2015 et 2016, certaines se sont interrompues en cours d'années pour des raisons diverses : une période de disponibilité pour un fonctionnaire, une période d'inactivité ou d'activité hors de la fonction publique pour un contractuel, un congé parental, etc. On en compte 189 200 en 2016, en augmentation de 1,8 %

après une baisse de 5,2 % en 2015. L'interruption en cours d'année est fortement liée aux caractéristiques des agents (statut, sexe...). Tous versants confondus, 9,5 % des contractuels actifs en fin d'année 2015 et 2016 ont connu une interruption pendant l'année pour seulement 2,0 % des fonctionnaires. Ces interruptions ne concernent que 0,4 % des militaires et 5,3 % des autres catégories et statuts. Le taux est plus élevé chez les femmes que chez les hommes : 4,0 % contre 2,6 %. Par catégorie hiérarchique, l'interruption concerne 3,6 % des agents de catégorie C, 3,3 % des agents de catégorie A et 2,9 % des agents de catégorie B. Enfin, la durée moyenne d'interruption ne varie quasiment pas par rapport à 2015 et est d'un peu moins de trois mois. Elle varie de 2,5 mois dans la FPE à 3,7 mois dans la FPH. ■

Définitions

Les **entrants** dans la fonction publique une année donnée n sont les agents en poste au 31 décembre dans l'un des trois versants mais absents au 31 décembre n-1. Symétriquement, les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre n-1 dans la fonction publique mais pas au 31 décembre n.

Le **taux d'entrée** (resp. de sortie) pour une catégorie donnée (statut, versant, etc.) est le rapport entre le nombre d'entrants dans cette catégorie (resp. de sortants) et le nombre moyen d'agents de cette catégorie sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/14 et 31/12/15).

Le **taux d'administration** est la part des agents (en EQTP ou en ETP) de la fonction publique (de l'État, territoriale, hospitalière ou de l'ensemble) travaillant dans ce territoire par rapport à la population totale de ce territoire.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique définie dans le statut général des fonctionnaires, la notion de « **catégorie A+** » est fréquemment utilisée pour distinguer les corps, les cadres d'emplois et les statuts d'emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant au sein de la catégorie A. On en trouve une définition détaillée dans le *Point Stat* publié en février 2015 « L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique », disponible en ligne.

Bibliographie

- Ba A. et Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Rapport annuel sur l'État de la fonction publique*, édition 2017, DGAFP.
- Ba A., Baradji E. et Duval J., « Les contractuels dans la fonction publique: une grande diversité de parcours », *Rapport annuel sur l'État de la fonction publique*, édition 2017, DGAFP.
- Baradji E., Dorothée O., Pouliquen E., « L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique », *Point Stat* n° 17, février 2015, DGAFP.
- Donzeau N. et Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2016 : l'emploi augmente sauf dans le versant territorial », *Insee Première* n° 1691, mars 2018, Insee.
- Büsch F. et Mainguené A., « Baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2016 », *BIS* n° 121, décembre 2017, DGCL.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**

Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n°27- ISSN : 22676483

Département des études, des statistiques et des systèmes d'information

DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique – encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité – cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection – destinée à un large public – rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.